

Le compostage, c'est maintenant !

Un Français produit en moyenne 582 kilogrammes de déchets par an et cette production continue de croître depuis 2015¹. Ça déborde et ça coûte de plus en plus cher (en particulier les ordures ménagères) !

Dans ce contexte, le législateur a instauré une obligation du tri à la source des déchets alimentaires pour tous à partir de 2024.

Une solution évidente : le compostage bien sûr !

Notre village a été précurseur en mettant en place en 2018 quelques composteurs collectifs dans le village. Des propositions d'initiatives en avril 2019 et juillet 2021 visant à organiser cette démarche ne se sont pas concrétisées.

La communauté de commune COTELUB dispose de la compétence déchets sur notre territoire et propose depuis janvier 2023 des solutions de compostage, avec deux cas de figures pour les habitants :

- Vous disposez d'un jardin, d'un terrain, d'un extérieur : COTELUB distribue gratuitement un composteur de 300 litres par foyer. Vous n'en disposez pas encore, il est temps d'agir et de réserver d'ores et déjà votre composteur individuel bois gratuit (L 72 cm, P 68 cm, H 84 cm) sur <https://www.cotelub.fr/je-veux/beneficier-d-un-composteur> !
- Vous habitez dans le centre village, la commune pourra mettre en place une ou plusieurs plateformes de compostage collectif avec le soutien de COTELUB. Une plateforme consiste en la juxtaposition de 3 bacs composteurs bois de 600 litres chacun. Ce type de plateforme peut accueillir les biodéchets de 10 à 15 ménages. Pour un bon fonctionnement, il est nécessaire d'identifier une ou plusieurs personnes référentes. Ces citoyens engagés pour l'environnement bénéficieront bien sûr du soutien de COTELUB et de la commune le cas échéant. La mission consistera essentiellement à surveiller le compostage, d'avertir COTELUB en cas de problème, à favoriser le lien entre les utilisateurs, ...

Pour rappel, si le compost est bien géré, et c'est facile, il n'y a pas de raison qu'il y ait des désagréments... Le compost, « *ça pue pas et n'attire pas les rats* » !

En résumé :

- Vous habitez une maison individuelle avec un jardin : réservez votre composteur gratuit auprès de COTELUB.
 - Vous êtes un citoyen de la Bastidonne sensible aux problématiques environnementales, devenez référent pour le compostage. Pour cela contactez dès que possible la mairie (04 90 09 63 95)
-